



**ASSOCIATION
LES JOYEUX MIRAUDS**

Chez MR Jean-Claude CALIF 15 rue BARDINET Boîte 16 75014 Paris Tel : 06 12 90 31 05 Courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com Site web : www.lesjoyeuxmirauds.fr Page Facebook : https://www.facebook.com/lesjoyeuxmirauds/	
---	--

Paris, le 21 septembre 2026

Mesdames, Messieurs, Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

L'Association les Joyeux Mirauds a le plaisir de vous proposer son traditionnel stage de ski de fond qui se déroulera à FONT-ROMEUE dans les PYRÉNÉES ORIENTALES du 30 janvier au 6 février 2027 inclus. Jean-Claude Calif, responsable de cette escapade hivernale, accompagnera le groupe durant toute la semaine.

Vous serez hébergés à la Résidence Les Écureuils, 1 rue Jean Moulin, 66120 FONT-ROMEUE.

Vous serez en pension complète en chambres double/ twin avec sanitaires complets, télévision ainsi que le wifi dans les parties communes. Le linge de toilette est fourni par l'établissement et les lits seront faits à votre arrivée. Les repas seront servis à l'assiette.

(Nous vous demandons de bien noter que le ménage ne sera pas du tout assuré de la semaine hormis à votre arrivée et le jour du départ. Néanmoins, un nécessaire de ménage est à votre disposition dans votre chambre.)

Les matinées seront consacrées au ski de fond et le reste du temps aux autres activités telles que la luge, des balades en raquettes, de la détente dans des sources d'eau chaude.

Cette semaine, placée sous le signe de la pluralité des activités, vous donnera le loisir de pratiquer le ski de fond avec un moniteur diplômé. Ainsi, cette escapade permettra avant tout à des personnes non ou malvoyantes et leurs accompagnateurs de s'offrir le charme des montagnes et de respirer le grand air.

Que vous soyez débutant ou confirmé, tous les niveaux sont acceptés puisqu'il n'est nullement question de compétition. Nous n'exigeons aucune licence handisport quelle qu'elle soit.

Soulignons également que nous nous engageons à faire en sorte qu'un non ou malvoyant soit systématiquement accompagné d'un guide. Il n'est pas question d'un guide pour deux, mais bien un guide pour un. Pour cela, nous sollicitons des élèves de la faculté des sports de FONT-ROMEUE, dont la filière concerne les activités physiques adaptées. Ces jeunes viendront vous accompagner dans le cadre d'un stage qu'ils doivent effectuer pendant leur cursus pour cette discipline. Attention, ces

étudiants ne seront pas habilités à dispenser des cours de ski mais seront seulement présents pour assurer votre sécurité et pour vous guider.

Très important : Comme cité ci-dessus, sur les pistes de ski, les déficients visuels sont guidés par les étudiants de la Fac de FONT-ROMEUE. Cela signifie que les accompagnateurs n'ont en aucun cas cette responsabilité qui peut être réfractaire surtout lorsque l'on participe pour la première fois à une telle manifestation avec des non et malvoyants. En revanche, vous profiterez autant qu'eux de cette discipline et vous êtes libres d'en pratiquer à votre guise durant les matinées.

Pour une bonne marche des activités de ski de fond et afin d'assurer au maximum la sécurité de tous et surtout pour le confort de votre chien, nous conseillons aux maîtres de chiens-guides d'Aveugles d'accepter exceptionnellement de ne pas venir avec leur compagnon. En effet, vous savez ce que c'est que des chiens en liberté, nous aimerions éviter qu'ils bousculent ou qu'ils fassent tomber des gens parfois peu sûrs d'eux sur des skis ! D'autant plus qu'ils seront interdits sur les pistes au même titre que les autres animaux. Nous remercions d'ores et déjà les personnes concernées de leur compréhension.

Le regroupement aura lieu le samedi 30 janvier 2027 à l'accueil PMR de la gare de Perpignan avant 16 heures. Pour votre transfert d'environ 1 heure 30, vous prendrez une navette jusqu'à la Résidence les Écureuils de FONT-ROMEUE. Bien entendu, durant le trajet, vous aurez la possibilité de faire des pauses.

- Après vous être confortablement installé dans vos chambres, un dîner bien mérité vous sera servi durant lequel vous en profiterez pour faire connaissance les uns les autres. Ensuite, votre soirée sera libre.

- Le dimanche matin, une randonnée sera organisée pour pouvoir respirer l'air de la montagne. Après le déjeuner, l'après-midi, vous irez à proximité du lieu d'hébergement louer les skis pour la semaine.

- Vos soirées seront libres ou agrémentées des activités que vous voudrez bien partager avec tous les participants ou les autres vacanciers de la résidence où des animations seront prévues sans obligation d'y participer.

Le retour aura lieu le samedi 6 février 2027. Nous partirons après le petit déjeuner avec la navette et nous serons à la gare SNCF de Perpignan vers 10 heures 45. Merci de prévoir votre retour à partir de 12 heures et nous vous demandons de bien vouloir prendre en compte ces horaires de rendez-vous et d'organiser votre voyage aller-retour (attente Assistant Gare comprise) entre votre domicile et la gare de Perpignan en fonction de ces derniers.

Cette manifestation étant officiellement terminée après le petit déjeuner, si vous souhaitez un panier repas pour le retour, il sera à votre charge. Vous pourrez le commander et régler sur place si vous en souhaitez un.

Nota : Sachez que ce programme est susceptible de subir de légères modifications selon les conditions climatiques, disponibilités des prestataires et autres circonstances indépendantes de la volonté de l'Association Les Joyeux Mirauds. Toutefois, les prestations seront remplacées par d'autres de niveau ou d'intérêt égal.

Pour cette manifestation, si le nombre de vacanciers déficients visuels ou d'accompagnateurs « encadrants » valides est insuffisant, l'Association Les Joyeux Mirauds se donne le droit de l'annuler sans préavis à compter de la date de clôture des inscriptions. L'ensemble des participants en sera immédiatement informé et remboursé selon les conditions de vente ou particulières des prestataires.

Chacun doit impérativement veiller à venir avec des vêtements très chauds : chaussettes, pulls, pantalon imperméable ou combinaison de ski, bonnet, écharpe, gants et maillot de bains si vous souhaitez vous baigner dans les sources d'eau chaude. Par ailleurs, si vous craignez le soleil, des lunettes anti UV et de la crème peuvent être nécessaires.

- ✚ 980,00 € pour les vacanciers déficients visuels ;
- ✚ 490,00 € pour les accompagnateurs « encadrants » valides ;
- ✚ 180,00€ pour les chambres individuelles en nombre limité et seront attribuées aux premiers demandeurs.)

Ces montants comprennent :

- ✚ L'hébergement en chambre double / twin et en pension complète ;
- ✚ La location du matériel de ski (chaussures, skis, bâtons);
- ✚ Les forfaits pour accéder aux diverses pistes ;
- ✚ Les cours durant 5 demi-journées par un moniteur diplômé de l'École de Ski Française ;
- ✚ Pour les séances de ski, le service d'accompagnement individualisé des STAPS de FONT-ROMEUE ;
- ✚ Les transports compris au programme ;
- ✚ L'entrée aux sources d'eau chaudes.

● Ce tarif ne comprend pas :

- ✚ Le mode d'acheminement aller-retour de votre domicile à Perpignan quel qu'il soit ;
- ✚ Les dépenses personnelles ;
- ✚ Le panier repas du retour ;
- ✚ Les consommations au bar ;
- ✚ Les frais de déplacements entre le lieu de regroupement et d'hébergement en dehors des horaires d'arrivée et de retour prévus.

📝 Inscription & Paiement

Vu le nombre limité de places disponibles, et pour des questions logistiques, la date limite d'inscription est fixée au 18 décembre 2026. Néanmoins, compte tenu du succès de nos activités, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment et de réserver votre place le plus rapidement possible en remplissant [le formulaire d'inscription en ligne](#) et en nous versant un acompte de 30 % de la totalité de votre semaine de ski, ce qui vous permettra d'étaler le paiement de celui-ci en plusieurs fois., Le solde doit être impérativement réglé avant le 23 janvier 2027 au plus tard.

☀ Vous pouvez régler votre stage de ski de fond à FONT-ROMEUE par carte bancaire via la plateforme HelloAsso en cliquant sur le lien suivant :

[Je règle mon stage de ski de fond par carte bancaire.](#)

Ou en flashant ce QRCode :



Dans le cas où un acompte serait perçu sans le formulaire d'inscription correspondant et vice versa, le participant se verra seulement préinscrit durant deux semaines et les paiements conservés mais non encaissés jusqu'à ce que son inscription soit finalisée. Passée cette période et après l'en avoir averti, la place sera libérée et les paiements restitués.

Nota : Les règlements par virement bancaire sont également acceptés (Coordonnées RIB transmises sur simple demande).

« Afin d'éviter une confirmation d'inscription différée, il vous est recommandé de nous faire parvenir une copie de l'ordre de virement par tout moyens de communications connus à ce jour. »

Si toutefois vous n'êtes pas encore adhérent à l'Association Les Joyeux Mirauds, vous devrez verser une cotisation valable pour 2027 d'un montant minimum de 30,00€ afin de participer à cette manifestation. Celle-ci vous permet de bénéficier d'une assurance dans le cadre de nos activités et d'une assistance en cas de rapatriement. Pour ce faire, il est impératif que vous remplissiez la rubrique ADHÉSION du formulaire d'inscription décrit ci-dessus.

Pour verser votre adhésion 2027 (seulement à partir de décembre 2026), nous vous recommandons fortement le paiement par carte bancaire en suivant ce lien :

[Le formulaire en ligne via la plateforme HelloAsso](#)



Conditions d'Annulation

En cas d'annulation de votre participation à cette manifestation organisée par Les joyeux Mirauds, seules les conditions notifiées dans le paragraphe (D : Retenue financière) du règlement intérieur de l'association seront prises en compte. En plus de l'assurance actuellement en vigueur qui couvre tous les adhérents durant les activités / manifestations, l'Association Les Joyeux Mirauds souscrit une assurance complémentaire d'annulation et multirisques uniquement pour celles hors de la France

Métropolitaine. Il est donc conseillé à chaque participant d'en souscrire une en complément pour chacune des activités / manifestations que l'Association organise sur notre territoire.

Échéancier d'annulation pour les personnes déficientes visuelles et accompagnateurs :

- De 60 à 31 jours du départ 20% du tarif total ;
- De 30 à 21 jours du départ 50% du tarif total ;
- De 20 à 7 jours du départ 80% du tarif total ;
- À moins de 7 jours du départ 100% du tarif total.

Pour participer aux activités, manifestations et séjours organisés par l'Association Les Joyeux Mirauds, chaque participant doit remplir les conditions suivantes :

1. Éligibilité et Autonomie

- Conditions de base : Être âgé d'au moins 18 ans révolus et être à jour de sa cotisation annuelle ;
- Capacité physique : Être en mesure de participer à l'ensemble des activités proposées ;
- Autonomie au quotidien : L'association ne disposant pas de personnel médico-social pour assurer un accompagnement individualisé, chaque participant doit être totalement autonome dans les actes essentiels de la vie quotidienne : Hygiène corporelle, habillage, lever et coucher ;

Prise des repas (manger proprement et gérer ses denrées).

Prise de traitement médical et gestion de son budget personnel.

Accompagnement assuré par l'Association :

Notre rôle est d'assurer l'autonomie et de faciliter le guidage et l'orientation des participants en situation de handicap visuel lors de tous leurs déplacements, pendant les activités comme sur les lieux de séjour.

2. Autres Situations de Handicap

L'association n'est pas structurée pour accueillir les dépendances nécessitant l'intervention constante d'une tierce personne ou d'une auxiliaire de vie (handicaps moteurs, psychiques, intellectuels, surdité profonde communicant en LSF, etc.).

Dérogation possible : Pour les personnes présentant l'un de ces handicaps mais ne nécessitant pas l'assistance d'un professionnel, l'admission est soumise à la décision préalable des instances dirigeantes, à l'issue d'un entretien d'évaluation.

3. Formalités Médicales Obligatoires

Pour tout voyage, un certificat médical daté de moins d'un mois avant le départ doit impérativement nous être transmis. Ce document doit attester :

- De votre bonne santé générale et de votre aptitude à la vie en collectivité ;
- De votre aptitude à pratiquer du ski de fond pour le loisir ;
- De votre capacité à gérer seul vos traitements médicaux (y compris en cas d'affections virales passagères).
- De vos éventuels régimes ou intolérances alimentaires.

> ⚠ Important : Si ce certificat médical ne nous est pas fourni avant le départ, la responsabilité de l'association ne pourra en aucun cas être engagée en cas de problème de santé ou d'incident alimentaire durant le séjour.

Nota : Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, nous vous préconisons de mettre dans vos bagages un nécessaire de pharmacie. (Maux de transports, anti inflammatoire, anti-diarrhées, anti-vomissements, désinfectants, pansements, ETC. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être totalement autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux Mirauds ne prend pas en charge la distribution de médicament et de ce fait, seuls des professionnels de santé peuvent accomplir ces actes médicaux. Vous devrez vous acquitter de leurs honoraires entièrement à votre charge. Dans ce cas, n'oubliez pas les documents s'y afférant. « Carte vitale, prescription médicale ETC. ». L'organisation de vos soins étant totalement sous votre responsabilité, merci d'informer l'organisateur de votre manifestation des horaires de passages des professionnels de santé.

Afin d'organiser et d'assurer au mieux cette manifestation, sans omettre un niveau de sécurité et de confort optimal au cours de tous vos déplacements, ne perdez pas de vue que vous avez besoin de personnes valides pour vous guider durant les activités hormis les séances de ski de fond. La recherche d'accompagnateurs sympathiques surtout désireuses de lier l'utile à l'agréable en passant d'excellentes vacances avec un public autre de ce qu'ils côtoient habituellement, cette tâche reste l'affaire de nous tous et toutes adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience dans le domaine du handicap visuel n'est demandée. Seuls de l'altruisme, de l'esprit d'initiative et votre bonne humeur sont les qualités requises.

Merci de bien vouloir étiqueter très lisiblement tous vos bagages avec nom, prénom et numéro de téléphone afin de faciliter la distribution et surtout pour que nous puissions réagir rapidement au cas où l'impensable venait à se produire avec les indications que vous aurez bien voulu notifier sur les étiquettes.

Nous vous rappelons que pour tous voyages en train, l'étiquetage de tous les bagages est obligatoire !

Nota : Votre accompagnateur est en aucun cas un bagagiste ce qui signifie qu'il vous appartient de gérer vos valises et autres sacs quels que soient leurs poids. Par ailleurs, il vous incombe de vous débrouiller par vos propres moyens pour rejoindre les lieux de rendez-vous aux accueils PMR des gares SNCF / aéroports afin de participer aux nouvelles aventures avec l'Association Les Joyeux Mirauds.

Les adhérents de l'Association se doivent d'être vigilants en respectant la plus grande discrétion lors de leurs échanges de souvenirs audio-visuels, informations ou en cas de publications sur les réseaux sociaux. Il est fortement recommandé de masquer les adresses courriels voire autres informations personnelles lors des diverses correspondances.

Soyez certains que l'Association s'applique à préserver la vie privée de ses adhérents et met un point d'honneur à ne jamais communiquer à quiconque sans votre autorisation les fichiers multimédias et autres informations confidentielles en sa possession.

Nous sommes à votre disposition pour toutes questions ou informations que vous souhaiteriez nous communiquer par téléphone au 06 12 90 31 05, par courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com et toujours notre site internet : <https://lesjoyeuxmirauds.fr>

N'hésitez pas à venir skier avec Les Joyeux Mirauds et ce dans la joie, la bonne humeur, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage qui vous laisseront, assurément, des souvenirs inoubliables !

Bien amicalement,

Le Comité des Joyeux Mirauds
Anne, Jean-Charles, Jean-Claude et Pascal

L'objectif de l'association est de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap visuel en leurs proposant des activités culturelles

et de loisirs, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage. Toutefois, il convient d'être totalement autonome dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités proposées car l'association ne dispose pas de professionnel de santé pour les encadrer.

Numéro Siret : 501 295 190 000 26
Agrément V.A.O. IDF-2026-04-16-00002

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.
